

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 19 juin 2013

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) M. BERTHIER, M. BON, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. EL HASSOUNI (représenté par M. GOUDEAU), Mme REVEL (représentée par Mme OBRIOT).

Membres excusés : (3) Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TOLLOT.

Membre absent : (1) : M. BARRON.

Date de convocation : 11 juin 2013

Délibération n° : 35-2013

Objet : Centre social Balzac – tarification de mini-séjours à Bellecin (Jura)

Le centre social Balzac organise deux minis-séjours pour 10 jeunes âgés de 12 à 17 ans pendant l'été : du 9 au 12 juillet 2013 et du 16 au 19 juillet 2013.

Ce séjour, d'une durée de 4 jours et 3 nuits, à raison de 10 participants, se déroulera à Bellecin, commune d'Orgelet, dans le Jura. L'hébergement est prévu sous tente et les repas collectifs seront préparés par les jeunes.

Des activités nautiques et sportives (Kayak, baignade surveillée, VTT, parcours aventure, catamaran) et culturelles (visite du musée du jouet à Moirans-en-Montagne) sont programmées.

L'organisation s'effectue en partenariat entre le centre social Balzac et la MJC Maladière. Un animateur permanent et une animatrice saisonnière du centre accompagneront les jeunes.

L'ensemble des dépenses pour ce séjour s'élève à 1 324,20 € (hors frais de personnel) dont :

- 151,20 € pour l'hébergement,
- 631 € pour les droits d'entrées et l'encadrement des animations sportives,
- 432 € pour l'alimentation,
- 110 € pour le transport,

ce qui représente un coût de 132,42 € par jeune, étant précisé que ceux d'entre eux qui bénéficient de "l'Aide aux Temps Libres" de la Caisse d'Allocations Familiales pourront bénéficier d'une aide de 8 € par jour, soit 32 € pour la durée du séjour.

Conformément aux usages pour la tarification des minis-séjours en partenariat avec la MJC, il est envisagé de facturer un tiers du prix de revient aux familles (hors frais de personnel), soit 45 €.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration décident de fixer le tarif du séjour à 45 € par participant.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE 20 JUIN 2013

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

25 JUIN 2013

